

LA FIN D'UN MYTHE:

LA POLLUTION N'EST PAS EN RÉGRESSION AU CANADA



PollutionWatch

www.PollutionWatch.org



DÉFENSE | ENVIRONNEMENTALE




Canadian Environmental
Law Association

*l'association canadienne
du droit de l'environnement*

Décembre 2004

PollutionWatch



Ce rapport fut préparé par Défense environnementale et l'Association canadienne du droit de l'environnement. L'information dans ce rapport est basée sur les données provenant de l'Inventaire national des rejets de polluants (version de juillet, 2004).

On donne au public la permission de reproduire et de diffuser ce rapport, en partie ou en entier, gratuitement, dans tout format ou médium et sans avoir à demander une permission spécifique.

Défense environnementale et l'Association canadienne du droit de l'environnement aimeraient remercier la Joyce Fondation et la Foundation EJLB dont l'appui généreux a rendu possible la production de ce rapport.

©PollutionWatch 2004

Sommaire

Sommaire

Le site Web PollutionWatch (www.PollutionWatch.org) et le Rapport ci-joint donnent aux Canadiens le tableau le plus complet jusqu'à date des tendances en matière de pollution dans leurs communautés et à travers le pays entre 1995 et 2002. Selon l'analyse par PollutionWatch des données du programme d'Environnement Canada de déclarations en matière de pollution - Inventaire national des rejets de polluants (INRP) - il est évident qu'en dépit de nombreuses années de discours creux et pompeux du gouvernement et de l'industrie, l'objectif de prévention de la pollution reste encore à réaliser presque entièrement au Canada. Étant donné que l'INRP reflète seulement une portion de la pollution au Canada, les analyses de PollutionWatch sont des estimations très conservatrices du montant total de la pollution à travers le pays.

Constatations clés

Des montants surprenants de polluants sont encore rejetés ou émis dans l'air, l'eau, les terres et injectés sous terre à travers le Canada. Plus de 4 187 866 272 kilogrammes de polluants furent émis ou rejetés au Canada en 2002 (la dernière année pour laquelle les données sont disponibles). Ces rejets comprennent les aérocontaminants (tels que le dioxyde de soufre, les matières particulaires et le monoxyde de carbone) et les polluants toxiques (tels que le plomb, l'hexachlorure de benzène et l'ammoniaque).

Les rejets et les transferts de produits chimiques toxiques continuent à augmenter au Canada. De 1995 à 2002, le montant de polluants toxiques dont les rejets et les transferts furent déclarés a augmenté de 49 %. Les émissions atmosphériques ont augmenté de 21 % de 1995 à 2002. Les rejets dans l'eau ont augmenté de 137 %. Ces chiffres n'incluent pas les principaux contaminants atmosphériques, qui furent rapportés pour

la première fois en 2002. Les chiffres sur les tendances temporelles sont basés sur 160 produits chimiques (que l'on appelle produits chimiques de base) qui ont été rapportés à l'INRP depuis 1995, et ils n'incluent pas le recyclage, ni la récupération d'énergie.

Si l'on ne fait qu'examiner les installations (les installations de base) qui ont fait rapport à chaque année depuis 1995 pour les produits chimiques de base, les conclusions quant à l'augmentation de la pollution sont les mêmes : les émissions atmosphériques ont augmenté de 11 %, les rejets dans l'eau de 27 %, l'ensemble des rejets et transferts de 15 %.

Bien que les émissions atmosphériques de produits chimiques, désignés comme toxiques sous l'égide de la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement* (LCPE), et de cancérigènes ont diminué (4 % et 22 % respectivement), les émissions atmosphériques de polluants associés avec les dommages reproductifs et développementaux ont augmenté (10 %) de 1995 à 2002. Les émissions et transferts des toxiques selon la LCPE ont également augmenté (6 %) entre 1995-2002.

La majorité des installations au Canada font peu ou pas de progrès quant à la réduction de la pollution. Selon les tendances entre 1995-2002, seulement une poignée d'installations font des réductions importantes quant aux rejets et aux transferts. Ces réductions sont contrebalancées par une poignée d'installations qui rapportent des rejets élevés.

Il n'existe aucune preuve que l'on puisse s'attendre à une réduction de la pollution dans un avenir rapproché. Selon les estimations de l'industrie elle-même, on ne s'attend pas qu'il y ait un changement dans les rejets de la plupart des produits chimiques durant les trois prochaines années. Presque 90 % des rapports sur les produits chimiques soumis par les

installations au projet de l'INRP ne prévoient aucun changement aux rejets polluants durant les trois prochaines années. Seulement 6 % des rapports sur les produits chimiques prévoient une diminution des rejets durant les trois prochaines années, alors que 7 % des rapports prévoient une augmentation : un scénario de " pollution comme d'habitude ".

La plupart des polluants sont encore rejetés dans l'atmosphère. En 2002, les installations canadiennes ont émis 3 868 307 111 kilogrammes de polluants (92 % du total des rejets). Ces rejets comprennent les principaux contaminants atmosphériques et les polluants toxiques ; la plupart d'entre eux sont des toxines respiratoires présumées. De fait, 96 % des polluants atmosphériques émis au Canada en 2002 étaient des toxines respiratoires présumées - suffisamment de pollution pour remplir des wagons de chemins de fer qui s'étendraient d'Ottawa jusqu'à Fredericton.

La plupart des polluants émis dans l'air furent également considérés toxiques sous l'égide de la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement*. En 2002, les installations canadiennes émettaient dans l'atmosphère 2 693 967 288 kilogrammes de polluants déclarés toxiques selon la LCPE. Ce niveau représente plus de deux tiers de tous les polluants rejetés dans l'atmosphère en 2002. Ces émissions comprennent les principaux contaminants atmosphériques et les polluants toxiques.

Les plus grands employeurs au Canada ne sont pas les plus grands pollueurs. Si l'on analyse cela en utilisant un ratio des émissions par employés, le corollaire est également vrai : les plus grands pollueurs au pays ne sont pas les plus grands employeurs.

Recommandations

Le montant de pollution au Canada, ainsi que le manque de progrès quant à sa prévention, ne sont pas acceptables. Notre méthode actuelle de réglementer les produits chimiques ne donne pas les résultats prévus. Le gouvernement fédéral, l'industrie et tous les citoyens doivent entamer des actions additionnelles qui vont mener à l'élimination et à l'évitement des rejets de produits chimiques dans nos communautés.

Le gouvernement fédéral doit faire preuve de leadership dans cet enjeu. Il nous faut un Plan d'action national, coordonné avec les provinces et les territoires, afin d'éliminer et d'éviter les rejets de polluants reconnus comme étant endommageants pour notre santé et l'environnement. Ces plans d'action par le Canada, ainsi que ses provinces/territoires, devraient avoir des cibles numériques communes en matière de réduction de la pollution et des mécanismes spécifiques de déclaration.

Le Commissaire à l'environnement du gouvernement fédéral devrait être mandaté de réviser le progrès pour atteindre les cibles. Le processus et les résultats devraient être rapportés au public.

PollutionWatch suggère, tout au moins, les buts suivants pour la réduction et l'élimination des polluants dans ces plans d'action :

- l'élimination de fait des rejets de cancérogènes dans l'air et dans l'eau d'ici 2008 ;
- une cible de réduction intérimaire de 50 % des rejets de toxiques selon la LCPE dans l'air et dans l'eau d'ici 2008 ;
- une cible de réduction intérimaire de 50 % des rejets de toxines respiratoires dans l'air d'ici 2008 ; et,
- une cible de réduction intérimaire de 50 %

1. À propos de PollutionWatch.org

des rejets dans l'air et l'eau de polluants reconnus comme causes des dommages reproductifs et développementaux d'ici 2008.

L'action la plus efficace est d'empêcher la pollution d'entrer dans l'environnement canadien en premier lieu. La prévention de la pollution doit être l'élément moteur forçant les installations et le gouvernement à passer à l'action en matière de pollution. La prévention de la pollution est une stratégie industrielle visant à la fois à faire avancer l'élimination ou la prévention de la production de la pollution, ainsi qu'à une plus grande efficacité, et donc une meilleure compétitivité pour l'industrie.

La déclaration des polluants sous l'égide de l'INRP est un outil crucial pour améliorer notre compréhension de la pollution au Canada. Le programme devrait être amélioré et élargi. Les secteurs suivants sont importants pour continuer à rendre le programme de l'INRP plus efficace et pertinent : augmenter le nombre de produits chimiques déclarés ; élargir les déclarations à de nouveaux secteurs ; améliorer la couverture des installations ; diminuer les seuils de déclaration (par ex., éliminer le seuil de 10 employés) ; assurer la com-

parabilité de l'information sur les gaz à effet de serre ; exiger des données sur l'utilisation des produits toxiques ; et, améliorer la vérification des données.

1. À propos de PollutionWatch.org

1.1 PollutionWatch.org, c'est quoi au juste ?

PollutionWatch.org est une initiative conjointe d'Environmental Defence et de l'Association canadienne du droit de l'environnement. C'est la meilleure source d'information sur le montant de pollution dans les communautés canadiennes. Avec un cliquage de la souris, les citoyens peuvent trouver les installations dans leur communauté qui rejettent des cancérogènes dans l'air, dans l'eau ou dans les sols.

PollutionWatch.org surveille également si la pollution s'améliore ou si elle est pire ; si la pollution dans les communautés individuelles augmente ou diminue au fil du temps ; et, si les installations augmentent ou diminuent leurs rejets. PollutionWatch.org possède plusieurs nouveaux outils puissants pour mettre la meilleure information sur la pollution dans les mains

Rejets et transferts: produits chimiques communs, 1995-2002 (kilogrammes)

Année	Nombre d'installations permanentes	Total des rejets et transferts	Rejets dans l'air	Rejets dans l'eau	Rejets dans la terre
Produits chimiques communs (kilogrammes)					
1995	1,691	198,233,695	92,370,039	32,436,380	15,495,176
1996	1,774	183,901,533	91,928,907	13,674,918	12,477,090
1997	1,896	242,374,292	104,203,159	21,115,171	17,049,029
1998	1,942	225,630,867	102,170,201	17,176,173	15,879,930
1999	2,097	252,497,026	103,504,005	21,162,056	26,035,959
2000	2,228	258,402,357	107,860,935	47,379,653	19,020,244
2001	2,426	258,478,188	103,149,632	52,520,016	18,925,775
2002	2,849	295,814,483	111,527,917	76,809,895	19,089,156
Changement en % 1995-2002	+68.5%	+49.0%	+20.7%	+136.8%	+23.2%

des gens et leur permettre de passer à l'action.

PollutionWatch.org utilise des données de l'Inventaire national des rejets polluants (INRP) du gouvernement fédéral parce que c'est la seule source annuelle d'information disponible au public sur une grande variété de produits chimiques rejetés et transférés par les installations (ou établissements) individuelles à travers le Canada. Un changement majeur à l'INRP, reflété par PollutionWatch pour l'année de déclaration 2002, c'est l'addition de sept nouveaux polluants que l'on appelle principaux contaminants atmosphériques et qui contribuent aux pluies acides, au smog et aux effets sur la santé. Les données de l'INRP 2002 sont les plus récentes qui soient présentement disponibles. Les tendances temporelles de PollutionWatch.org utilisent les données de l'INRP entre 1995 à 2002.

En 2002, 4 652 installations ont déclaré leurs rejets de produits chimiques dans l'air, l'eau, les sols, ou bien injectés sous le sol, transférés hors site pour évacuation, traitement, égouts, recyclage et récupération d'énergie. Sous l'égide de l'INRP, les installations étaient obligées de faire rapport sur 274 produits chimiques en 2002.

Les données de PollutionWatch peuvent être utilisées pour une variété de raisons :

- aider les citoyens à identifier les rejets et les transferts de produits chimiques provenant des installations près de chez-eux ;
- surveiller les tendances de rejets et de transferts de produits chimiques au fil des années ; et,
- aider les gouvernements et les industries à évaluer les progrès en matière de prévention et de réduction des rejets de produits chimiques.

Pour de plus amples renseignements concernant PollutionWatch et ses caractéristiques, veuillez visiter www.PollutionWatch.org.

1.2 Quel est le but du rapport ?

Le Rapport de PollutionWatch analyse les données trouvées sur le site Web PollutionWatch et il contient des recommandations d'action.

Ce rapport utilise les données de l'INRP fédéral pour répondre à cinq questions :

1. Combien de pollution est rejetée dans notre air, eau et terre, injectée sous le sol ou transférée pour évacuation, égouts, récupération d'énergie et traitement au Canada en 2002 ?
2. Est-ce que les rejets et les transferts de polluants ont augmenté ou diminué entre 1995 et 2002 ?
3. Est-ce que certains des produits chimiques rejetés et transférés sont associés avec des effets sur la santé et sur l'environnement ?
4. Est-ce que les installations rapportent des efforts de prévention de la pollution pour la plupart des produits chimiques et est-ce qu'elles prévoient que ces efforts vont mener à des diminutions des rejets à l'avenir ?
5. Est-ce que les plus grands employeurs sont proportionnellement les plus grands pollueurs ?

Le Rapport de PollutionWatch représente un contexte important pour le prochain examen de la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement* prévu au printemps 2005.

1.3 Quelles sont les limites des données ?

Les données utilisées sur le site Web PollutionWatch sont basées sur les données de l'INRP soumises par les installations et recueillies annuellement par Environnement Canada. Il est important de souligner que l'INRP ne reflète seulement qu'une partie de la pollution au Canada. Donc, les analyses de PollutionWatch sont des estimations très conservatrices du montant total de la pollution à travers le pays.

Un changement majeur à l'INRP, qui est reflété dans PollutionWatch pour l'année de déclaration 2002, c'est l'addition de sept nouveaux polluants que l'on appelle les principaux contaminants atmosphériques :

- le monoxyde de carbone ;
- les oxydes d'azote ;
- le dioxyde de soufre ;
- les matières particulaires totales de moins de 100 microns ;
- les matières particulaires totales de moins ou égales à 10 microns (PM 10) ;
- les matières particulaires de moins ou égales à 2,5 microns (PM 2,5) ; et,
- les composés organiques volatils (COV).

L'addition de ces polluants est importante par qu'ils interagissent pour créer du smog et des pluies acides ; ils ont été associés aux problèmes respiratoires, tels que l'asthme, les bronchites et l'emphysème. Seulement les émissions dans l'air des principaux contaminants atmosphériques sont rapportées dans l'INRP. Puisque les principaux contaminants atmosphériques ont tendance à être rapportés en gros montants, ils peuvent ombrager les montants plus petits rapportés de produits chimiques toxiques. Cependant, certains produits chimiques, tels que le mercure, les dioxines et les furanes, peuvent avoir des impacts importants sur l'environnement et la santé, même quand ils sont rejetés en petits montants.

Les données de l'INRP sont limitées parce qu'elles :

- ne couvrent pas tous les produits chimiques potentiellement dangereux - seulement 274 produits chimiques ;
- ne couvrent pas tous les polluants, tels que les pesticides et les gaz à effet de serre ;
- n'incluent pas généralement les rejets qui tombent en dessous du seuil de déclaration de 10 tonnes de produits chimiques fabriqués, transformés ou utilisés d'autres façons ;
- n'incluent pas les sources mobiles, telles que les autos, les camions et l'équipement de construction ;
- n'incluent pas les sources naturelles, telles que les feux de forêt et l'érosion ;
- n'incluent pas les sources, telles que les nettoyeurs à sec et les postes d'essence ;
- n'incluent pas les établissements qui sont exemptés, tels que les écoles, les installations de recherche, la foresterie, la pêche, l'agriculture ou les mines (la transformation des matières extraites des mines est incluse dans l'INRP) ;
- n'incluent pas généralement les petites installations ayant moins de 10 employés ;
- n'incluent pas l'information sur les dangers associés aux produits chimiques rejetés ou transférés ;
- n'incluent pas d'information sur les expositions aux gens ou à l'environnement ; et,
- n'incluent pas d'information sur le montant de produits chimiques que l'on permet d'être rejetés grâce à des permis, des règlements ou des ententes.

Il faut donc tenir compte de ces contraintes lorsque l'on examine les données de l'INRP et le site Web de PollutionWatch. Pour certains des polluants comme le dioxyde de soufre, l'INRP couvre la plupart des sources majeures. Pour d'autres polluants, tels que le monoxyde de carbone qui est émis par les autos et les camions, les données de l'INRP ne couvrent seulement que certaines des sources majeures.

2. Constatations clés et recommandations

Il y a plusieurs sources différentes d'information concernant la pollution dans les communautés canadiennes. Le site Web PollutionWatch est basé sur un ensemble de renseignements, soit les données de l'INRP. Parmi les autres sources, on peut trouver :

- *données de surveillance* - des mesures actuelles de la concentration des contaminants dans notre air, notre eau et nos sols ;
- *des inventaires* - basés sur un produit chimique ou un groupe de produits chimiques, tels que les déchets dangereux ou des inventaires des gaz à effet de serre ;
- *a modélisation des estimations* - utiliser des suppositions afin de prédire la concentration, le mouvement et le transport des contaminants ; et,
- *es charges corporelles* - des mesures actuelles des concentration de contaminants dans les plantes, les poissons et les humains.

2. Constatations clés et recommandations

Constatations clés:

- Le montant de polluants rejetés et transférés au Canada a augmenté entre 1995 et 2002 (tel que rapporté à l'INRP).
- Peu d'installations ont réduit leurs émissions et leurs transferts de produits chimiques entre 1995 et 2002.
- Les installations ne prévoient pas de changement dans les rejets de polluants pour la majorité des produits chimiques rapportés à l'INRP au cours des trois prochaines années.

Le montant actuel de pollution au Canada est inadmissible. Il n'est pas acceptable ou nécessaire de continuer à rejeter de gros montants de toxiques selon la LCPE, de cancérogènes et d'autres polluants reconnus comme causant des dommages à la santé humaine et à l'environnement. Notre utilisation de l'air et de l'eau

comme dépotoirs libres ne peut pas continuer. Bien qu'il est souvent difficile de relier les rejets avec l'exposition et l'effet, il est à la fois prudent et approprié de réduire les rejets polluants. Le principe de précaution exige que nous accélérions les programmes afin de prévenir ou d'éviter la production de la pollution au Canada.

Les industries peuvent trouver des moyens additionnels pour prévenir ou éviter la production de la pollution, si cela est perçu comme étant une priorité. Les compagnies qui ont pris au sérieux la réduction de la pollution ont effectivement réduit la pollution d'une manière significative. Les données de l'INRP nous indiquent que la plupart des installations ne semblent pas prendre la pollution au sérieux. Pour la plupart des installations, c'est la pollution comme d'habitude.

Une action urgente est nécessaire afin d'aborder la pollution au Canada. Défense environnementale et l'Association canadienne du droit de l'environnement recommandent que :

1. Le gouvernement fédéral crée un plan d'action pour le Canada, coordonné avec les plans d'action provinciaux/territoriaux afin de réduire les niveaux de pollution et éliminer les polluants reconnus pour leurs dommages à notre santé et notre environnement. Ces plans d'action par le Canada et les provinces/territoires devraient contenir des cibles numériques communes en matière de réduction de la pollution et des mécanismes de déclaration.
2. Le gouvernement fédéral devrait être mandaté de réviser le progrès vis à vis les cibles du plan d'action. Le processus et les résultats devraient être rapportés au public.
3. Le gouvernement fédéral se concentre sur le prochain examen de la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement* afin de formuler un règlement de la LCPE pour mettre en application les plans d'action fédéral/provinciaux/territoriaux.

4. La prévention de la pollution devienne l'élément moteur forçant les installations et le gouvernement de passer à l'action sur le problème de la pollution. Les dispositions de prévention de la pollution dans la LCPE doivent être renforcées afin de s'assurer que l'on puisse atteindre des niveaux importants de réductions de la pollution au Canada.

Des amendements à ces dispositions incluraient la formulation d'une liste de critères pour identifier les activités de prévention de la pollution, pour améliorer la transparence dans la déclaration des activités de prévention de la pollution et incorporer un processus pour que les installations puissent considérer des alternatives et des techniques sécuritaires aux produits chimiques toxiques.

5. Les plans d'action fédéral et provinciaux/territoriaux exigent, tout au moins, les buts suivants :

- l'élimination de fait des rejets de cancérogènes dans l'air et dans l'eau d'ici 2008 ;
- une cible de réduction intérimaire de 50 % des rejets de toxiques selon la LCPE dans l'air et dans l'eau d'ici 2008 ;
- une cible de réduction intérimaire de 50 % des rejets de toxines respiratoires dans l'air d'ici 2008 ; et,
- une cible de réduction intérimaire de 50 % des rejets dans l'air et l'eau de polluants reconnus comme causes des dommages reproductifs et développementaux d'ici 2008.

6. Les autres composantes à inclure dans ces plans d'action devraient être :

- Élargir les déclarations à l'INRP de sorte à inclure toutes les substances toxiques selon la LCPE, des industries additionnelles telles que les mines, des produits chimiques additionnels suggérés par le Groupe de travail de l'INRP. L'INRP devrait également continuer à diminuer les seuils pour les produits chimiques actuels.
- Encourager les corporations à préparer une promesse publique stipulant les cibles de réduction, avec ouver-

ture pour des audits tierce partie. Les données de l'INRP et les cibles de réduction pourraient être mentionnées dans les rapports annuels des corporations. Environnement Canada pourrait également penser à développer un modèle pour la présentation des données de l'INRP et des tendances dans les rapports du ministère.

- S'assurer que les données sur les gaz à effet de serre (il avait été proposé qu'elles soient recueillies par l'INRP), qui sont présentement recueillies par Statistiques Canada, soient disponibles gratuitement au public, à chaque année, par installation, par produit chimique et dans un format qui permet d'établir une correspondance avec les données de l'INRP.

- Créer des politiques et des programmes qui encouragent le développement et l'utilisation de techniques et d'alternatives plus sécuritaires aux substances toxiques.

- Exiger la déclaration des données et des tendances courantes de l'INRP pour une installation en tant qu'information environnementale importante qui sera exigée dans l'enregistrement de l'information par une compagnie auprès des commissions provinciales des valeurs mobilières.

Nous nageons dans une mer de bonnes intentions environnementales au Canada. Nous avons des processus d'options stratégiques, des normes pancanadiennes et des consultations des intervenants conçues de sorte à proposer des outils de gestion pour des substances toxiques spécifiques. Plusieurs de ces efforts auront pris des années à développer et plusieurs autres années accordées avant leur mise en application.

En dépit de tout cela, les données recueillies par PollutionWatch démontrent effectivement que pour plusieurs de ces produits chimiques, de ces secteurs et de ces installations, nous n'avons pas accompli beaucoup de progrès. Notre système actuel de gestion des produits chimiques ne fonctionne pas et il faut le changer immédiatement pour le mieux-être de tous les Canadiens.

Avertissement

Les données utilisées dans ce rapport sont basées sur l'Inventaire national des rejets polluants, une base de données disponibles au public et administrée par Environnement Canada. Le matériel sur le site Web de PollutionWatch et dans le rapport est préparé par l'Association canadienne du droit de l'environnement et Défense environnementale, ainsi que leurs consultants, en utilisant les données "telles quelles". PollutionWatch n'offre aucune garantie ou prétention de toute sorte en ce qui a trait à son contenu et elle se dégage de toute responsabilité et prétention de la sorte. Il est donc reconnu et entendu que l'utilisation de ce matériel est fait à la discrétion et au risque de l'utilisateur. PollutionWatch n'est pas responsable pour les dommages découlant ou reliés à son usage. Il s'agit d'une limitation de responsabilité complète qui s'applique à tous les dommages de toute sorte, y compris (sans limite) les dommages-intérêts compensatoires directs, indirects ou consécutifs, la perte de données, de revenus, ou de profit, la perte ou les dommages à la propriété et les recours de tiers. Ni PollutionWatch, ni toute autre personne agissant en son nom, offre de garantie, exprès ou tacite, ou assume aucune responsabilité légale pour l'exactitude de toute information, ou accepte responsabilité découlant de l'utilisation ou des dommages découlant de son usage.

Les points de vue et les recommandations présentés dans ce rapport sont ceux de l'Association canadienne du droit de l'environnement et de Défense environnementale, et non ceux de ses bailleurs de fonds.

©PollutionWatch 2004





www.PollutionWatch.org



DÉFENSE | ENVIRONNEMENTALE

615, rue Yonge,
bureau 500
Toronto, ON M4Y 1Z5
[tél] 416 323-9521
[télé] 416 323-9301
[c] info@environmentaldefence.ca
www.environmentaldefence.ca



**Canadian Environmental
Law Association**

*l'association canadienne
du droit de l'environnement*

130 avenue Spadina,
bureau 301
Toronto, ON M5V 2L4
[tél] 416 960-2284
[télé] 416 960-9392
[c] pollutionwatch@cela.ca
www.cela.ca